

**DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME
MAIRIE D'ARS-EN-RÉ**

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024**

N° 2024 – 43

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ars-en-Ré, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de de Mme Danièle PÉTINIAUD GROS, Maire de la commune d'Ars-en-Ré.

PRÉSENTS : Danièle PÉTINIAUD GROS – Étienne CAILLAUD — Élisabeth GIBAUD – Marie-Hélène VINCENT-VALENSI – Denis RAULET – Marie-Noëlle MICHET – Laura SILHOL – Monique RAULT – Nicole MENUTEAU – Élisabeth FLICHY – Pierre BŒUF

POUVOIR :

Mme Corinne NEVEUR (donne pouvoir à Mme Danièle PÉTINIAUD GROS)

ABSENT : M. Bruno BLAZE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 19 juin 2024.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Élisabeth GIBAUD

OBJET : PORT – LISTE D'ATTENTE 2024

Madame le Maire propose au Conseil, de valider la nouvelle liste d'attente 2024 annexée.

Celle-ci se compose de 358 personnes (373 en 2023) à jour de leur cotisation de 15 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette nouvelle liste.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

En Mairie d'Ars-en-Ré.

**Madame le Maire,
Danièle PÉTINIAUD GROS**

Publiée le : **27 JUIN 2024**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15, rue de Blossac – CS 80541 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

